

Ondes électromagnétiques 4G-5G+

PROTECTION – PRÉJUDICES – SOLUTIONS

1-PROTECTION CONTRE LES PRÉJUDICES PRIMAIRES :

- Les dommages physiques causés au corps humain par le rayonnement micro-ondes à modulation d'impulsions des infrastructures 4G-5G+
- Perte du droit à la sûreté corporelle
- Dommage supplémentaire pour les groupes vulnérables : fœtus, enfants, femmes enceintes, handicapés, personnes âgées,
- Dommage supplémentaire pour les personnes porteuses de dispositifs médicaux électroniques et d'implants métalliques
- Perte de la santé neurologique et mentale due à un temps excessif d'exposition aux écrans
- Intrusion dans le corps humain avec des puces électroniques pour l'Internet des corps (IoB : Internet Of Bodies)
- Dommages physiques causés aux autres organismes vivants - animaux, insectes et plantes - par les radiations
- Accélération de la perte des pollinisateurs
- Perte d'intégrité agricole due aux rayonnements 4G-5G+ dans les exploitations
- Perte alimentaire pour tous les êtres vivants due aux effets sur la faune sauvage des rayonnements sur l'atmosphère ambiante et sur l'habitat
- Perte de refuges naturels exempts de radiations

2-PROTECTION CONTRE LES PRÉJUDICES SECONDAIRES :

- Perte de la liberté de choisir de vivre sans dispositif électronique irradiant
- La courbe en cloche de l'intelligence humaine altérée, entravant la société
- Perte des droits à la vie privée et à la sécurité des données
- Perte de la liberté de choisir de vivre sans être soumis à une surveillance et un contrôle permanent
- Perte de la liberté face à la traque au contrôle totalitaire d'IA (Intelligence Artificielle)
- Transhumanisation et perte des soins psychosociaux
- Augmentation de la consommation d'énergie et des déchets
- Extraction de minéraux pour l'électronique dans les mines
- Déchets en fin de vie et pollution due aux composants électroniques
- Injustices sociales envers les mineurs
- Perte d'emplois due à la robotisation
 - Altération du climat et de la météo due aux radiations
 - Défaillance des mesures atmosphériques et des prévisions météorologiques
 - Perturbation de la vision de l'espace des astronomes
- Augmentation des débris spatiaux et des collisions de satellites et de leurs composants

3-SOLUTION : CRÉATION D'UNE AGENCE SCIENTIFIQUE CHARGÉE DE CRÉER ET DE FAIRE RESPECTER LES LOIS ET POLITIQUES DE PROTECTION, Y COMPRIS LA DÉCLARATION DES DROITS DU VIVANT EN MATIÈRE DE RAYONNEMENTS RADIOFREQUENCE ET MICROONDES (RF/MW) :

- Fourniture d'examens vérifiées des études scientifiques sur les effets biologiques
- Adopter des limites d'exposition (densité de puissance) plus strictes
- Arrêter les rayonnements la nuit pour assurer une qualité du sommeil physiologique
- Exiger des transmissions câblées, à moins que le sans fil mobile ne soit pas substituable
- Recommander des pratiques de durée, des longueurs d'onde et des schémas de modulation plus sûrs, car aucune limite d'exposition ne suffit pour protéger la santé ou l'environnement
- Fixer une limite à la consommation d'électricité pour économiser l'énergie et éviter un grand nombre de catégories de déchets
- Déclarer les emplacements potentiels dans chaque pays pour devenir des zones de refuge exemptes de radiations 4G-5G
- Produire et promouvoir la "Déclaration des Droits du Vivant contre l'Irradiation et le Contrôle des IoB-IoT" (Internet of Bodies et Internet of Things – Internet des Corps et Internet des Objets)